

**Approbation du bilan de clôture définitif présenté par la SEMAD pour
le mandat de construction de la salle polyvalente Pierre Lingois de
Neuville et clôture du mandat de délégation**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 36
Nombre de votants : 38*

LE DIX SEPT DECEMBRE DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 9 décembre 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n° 51), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane (jusqu'à la question n°45), Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°31), Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°65), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n°52), Mme LEGRAS Liliane (à partir de la question n°46), Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°32), Mme EMO Céline (à partir de la question n°66), M. HOORNAERT Patrick.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à M. LEVASSEUR Thierry, Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n°52), Mme LEGRAS Liliane à M. CUVILLIEZ Christian (à partir de la question n°46), Mme DUPONT Danièle à Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n°32), Mme EMO Céline à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°66), M. HOORNAERT Patrick à Mme THETIOT Danièle.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

Mme Patricia Farge, Adjointe au Maire, expose qu'afin de valider la clôture de l'opération concernant la construction de la salle polyvalente de Neuville, baptisée aujourd'hui salle Pierre Lingois, dont la maîtrise d'ouvrage a été déléguée à la SEMAD, il convient de présenter le bilan final de l'opération.

D'une surface utile de 300 m², cette salle permet de recevoir 150 personnes assises, elle est équipée de vestiaires, de sanitaires et d'un office. Les abords de la salle accueillent un parking d'une cinquantaine de places de stationnement.

Par délibération du 11 septembre 2003, le conseil municipal de la Ville de Dieppe a approuvé la construction d'une salle polyvalente à Neuville et décidé d'en confier la réalisation à la SEMAD par mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle avait été fixé à 454 240,00 € HT, soit 543 270,00 € TTC, comprenant une rémunération du mandataire de 15 820,00 € TTC.

Par délibération du 19 octobre 2006, le conseil municipal de la Ville de Dieppe a approuvé la modification de l'enveloppe prévisionnelle liée aux évolutions architecturales et fonctionnelles du projet par voie d'avenant n°1, portant ainsi le coût de l'opération à la somme de 506 636,48 € HT, soit 605 937,24 € TTC, auquel s'ajoute la rémunération du mandataire de 18 178,12 € TTC, soit un coût total de 624 115,36 € TTC.

À ce jour, les travaux étant achevés, conformément au programme défini et l'enveloppe financière ayant été respectée, la SEMAD demande quitus de sa mission en application de l'article 19 de la convention de mandat.

Le bilan de clôture du mandat présenté par la SEMAD et visé par Monsieur le commissaire aux comptes établit le coût définitif à 602 963,29 € TTC pour les travaux et 18 088,90 € TTC pour la rémunération du mandataire.

Pour solder cette convention de mandat, la SEMAD reversera à la ville un trop-perçu sur les avances de fonds pour travaux d'un montant de 7 604,70 €.

Considérant les avis formulés par :

- la commission consultative de Neuville réunie le 4 décembre
- la commission N°6 qui s'est tenue le 8 décembre 2009

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°- d'émettre un avis favorable sur l'approbation du bilan de clôture définitif présenté par la SEMAD pour le mandat de construction de la salle polyvalente Pierre Lingois de Neuville,

2°- d'émettre un avis favorable pour le constat du montant définitif des dépenses réalisées à hauteur de 602 963,28 € TTC,

3°- d'autoriser monsieur le maire à :

a) - donner quitus à la SEMAD de sa mission de mandataire,

b) - recouvrer auprès de la SEMAD le trop-perçu sur les avances pour travaux, soit 7 604,70 € TTC

4°- les recettes à recouvrer seront portées au budget principal de la ville - exercice 2009 - comptes 824 1321 24001 - fonction 345

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

M. Christian CUVILLIEZ ne prend pas part au vote.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.